
Révision du Projet de Territoire du PETR Cœur de Lorraine



Pilier 1 : Dynamiser l'économie et l'emploi sur le territoire

→ Objectif stratégique n°1 : Soutenir le maintien et le développement des entreprises existantes.

Objectif opérationnel n°1.1.1 : Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques.

- Mettre en place une harmonisation des aides directes allouées par EPCI à l'échelle du PETR.
- Donner suite aux travaux réalisés avec La Manufacture : animation du territoire en mettant en cohérence l'action de chacun en créant une communauté vivante (RDV entreprise, événement sur la création d'entreprise, temps de partage entre EPCI et partenaires...)

Objectif opérationnel n°1.1.2 : Encourager la structuration et la diversification des activités économiques locales.

- Travail avec Meuse Attractivité pour créer et tenir à jour une base de données en lien avec les EPCI : intérêt de la requalification de friches dans le cadre du ZAN, inventaire des friches sur le territoire...

Objectif opérationnel n°1.1.3 : Faciliter la modernisation des entreprises existantes et la visibilité des offres.

- Mise en place de forum des métiers et de recrutement à l'échelle du PETR et en lien avec la MDE.
- Duplication du programme "Je Consomme Local" De L'Aire à L'Argonne.

→ Objectif stratégique n°2 : Accueillir et développer de nouvelles activités économiques.

Objectif opérationnel n°1.2.1 : Favoriser l'accueil de porteurs de projets et l'implantation d'équipements structurants.

- Renforcer le lien avec Meuse Attractivité.

Objectif opérationnel n°1.2.2 : Favoriser le développement des circuits de proximité.

- Poursuivre l'engagement du PETR et poursuivre la mise en œuvre du PAT de niveau 1.
- Développer les actions du PAT de niveau 1 pour obtenir la labellisation d'un PAT de niveau 2.

→ Objectif stratégique n°3 : Soutenir l'économie touristique

Objectif opérationnel n°1.3.1 : **Renforcer et exploiter les potentiels touristiques du territoire.**

- Contribuer à renforcer l'Office du Tourisme Cœur de Lorraine et à étendre son action.
- Donner suite au diagnostic culturel du territoire.
- Soutien à l'organisation d'événements ponctuels via le financement du programme LEADER du GAL Cœur de Lorraine en concertations avec les EPCI.
- Missionner le CODEV sur le développement de l'événement des portes-ouvertes des artistes et artisans d'art en partenariat avec l'Office du Tourisme notamment (organisé pour la 1ère fois en 2023) : création d'un parcours itinérant sur plusieurs jours...

Objectif opérationnel n°1.3.2 : **Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne.**

- Se concentrer sur l'attractivité résidentielle du territoire pour les habitants : le maintien des habitants sur le territoire génère indirectement des flots de touristes indirects (famille de passage, amis...).
- Promouvoir la Voie Verte et travailler sur les réseaux de transports en commun.

Pilier 2 : Renforcer la transition énergétique et écologique du territoire

→ Objectif stratégique n°1 : Développer la qualité environnementale.

Objectif opérationnel n°2.1.1 : Soutenir le développement de l'éducation à l'environnement et des bonnes pratiques de développement durable.

- Développer en lien avec des associations locales et coordonner des interventions dans les écoles pour sensibiliser le public scolaire.
- Développer des partenariats à visée de l'animation du territoire avec les associations et organismes locaux : Meuse Nature Environnement, Les Croqueurs de Pommes, le SMET, le CPIE, Familles Rurales...
- Développer des conférences / ateliers à destination du grand public
- Campagnes de communication et de sensibilisation à l'impulsion du PETR.

Objectif opérationnel n°2.1.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles et la biodiversité.

- Continuer le suivi du Plan Herbe (avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, la Chambre d'agriculture, le Département de la Meuse et les autres partenaires du programme) dans le cadre du PAT.
- Mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle du PETR dans le cadre de la mise en place d'un PCAET.

Objectif opérationnel n°2.1.3. : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

- Mise en place d'un travail de consultation, de concertation des acteurs et citoyens du territoire en vue de la construction du projet stratégique d'adaptation au changement climatique du territoire.
 - Construction d'un plan d'actions final dans le cadre d'un PCAET.

→ Objectif stratégique n°2 : Maîtriser la facture énergétique du territoire.

Objectif opérationnel n°2.2.1 : Développer et promouvoir les énergies renouvelables.

- Engager un diagnostic énergétique du territoire dans son ensemble afin de planifier la stratégie de transition énergétique du PETR : construction d'un PCAET.
- Regroupement des CEE des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire.
- Proposer un document cadre aux CODECOM qui les engage à favoriser le développement des énergies renouvelables chez les particuliers et l'économie de la ressource en eau. Les CODECOM s'engagent à tendre vers ces objectifs sans moyens prédéfinis (financement d'études de consommation à destination des particuliers (diagnostic et préconisations), définition de critères de rendement pour les chaudières à bois...).
- Engager une étude des capacités de production / consommation photovoltaïque sur les bâtiments publics en vue de l'autoconsommation à l'échelle du PETR.
- Faire perdurer la convention liant le PETR à l'association LER.
- Proposer des formations sur la gestion des énergies et de l'eau aux mairies des communes du territoire.
- Mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle du PETR.
- Actions de sensibilisation pour encourager la production autonome d'énergies renouvelables chez les privés dans le cadre de la convention du PETR avec LER.

Objectif opérationnel n°2.2.2 : Encourager, accompagner et favoriser les démarches d'efficacité énergétique.

- Proposer la mise en place du programme Famille à Énergie Positive pour les foyers volontaires du territoire (partenariat avec une association porteuse : le Parc Naturel Régional de Lorraine, Meuse Nature Environnement, le CPIE...).
- Mettre en place des permanences du chargé de mission du Point Info Énergie sur le territoire (dans les CODECOM / Maisons France Services).
- Mobilité : poursuivre le travail engagé avec Roul'en Meuse en vue du développement des mobilités douces sur le territoire.
- Mobilité : définir les points de rencontre pour le maillage multimodal du transport sur le territoire, travail sur la mise en place de l'autostop organisé, travail sur le développement du transport à la demande notamment pour les publics les plus précaires / vulnérables en lien avec le CLS du PETR.
- Mobilité : engager le PETR dans un Schéma Cyclable en concertation avec les territoires voisins.

Pilier 3 : Consolider l'attractivité résidentielle en améliorant les services et la cohésion sociale

→ **Objectif stratégique n°1 : Maintenir des équipements et services adaptés aux besoins.**

Objectif opérationnel n°3.1.1 : **Développer et structurer de façon complémentaire les services et offres autour de la santé.**

- Elaboration et mise en œuvre du CLS 3ème génération 2025/2030 (les échanges ont porté sur les objectifs du CLS qui devront s'orienter vers une coordination/articulation des différents dispositifs type CPTS, SISA, CTEAC, Hôpital/ville, Maisons France Service, maison de santé... et répondre aux besoins de la population sur l'accès aux services et aux soins).
- Définir des référents dans les EPCI (élus ou techniciens) pour suivre les offres et services à développer en lien avec la santé sur les territoires.
- Communiquer efficacement sur la diffusion des offres et services autour de la santé.

Objectif opérationnel n°3.1.2 : **Conforter et développer une offre en services aux familles et habitants territorialement équilibrée.**

- Améliorer la lisibilité de l'offre de services aux familles et habitants en fonction des besoins
- Dans le cadre du PTRTE suivre les projets d'équipement ou de services sur les EPCI.
- Soutien financier des projets via LEADER.

Objectif opérationnel n°3.1.3 : **Soutenir et développer les espaces mutualisés et services innovants.**

- Favoriser le déploiement de nouvelles offres comme le Médicobus, la téléconsultation etc.
- Maintenir ou développer des espaces d'échange mutualisés
- Promouvoir des dispositifs probants pour les implanter localement
- Suivre les avancées du schéma départemental des usages du numérique.

Objectif opérationnel n°3.1.4 : **Faciliter le développement culturel et l'engagement citoyen.**

- Mettre en place le plan d'action issu du diagnostic culturel afin de développer l'accès à la culture et aux loisirs.
- Suivre l'expérimentation du Territoire de Fresnes en Woëvre du dispositif : Territoires éducatifs ruraux en lien avec les collèges et voir pour le dupliquer sur le territoire du PETR.

- Favoriser le développement culturel à l'échelle du PETR par une animation (recrutement d'un chargé de mission culture).
- Mobiliser l'engagement citoyen (CODEV) pour développer une offre culturelle.

→ Objectif stratégique n°2 : Développer et organiser une armature territoriale équilibrée, multipolaire et dynamique.

Objectif opérationnel n°3.2.1 : Soutenir la redynamisation de Saint-Mihiel et son inscription dans un réseau de bourgs.

- Suivi du déploiement des projets de la ville de Saint-Mihiel dans le cadre de PVD via le PTRTE.
- Réalisation d'une étude par le CAUE en lien avec LEADER.
- Développer la dynamique partenariale avec Meuse attractivité pour valoriser le territoire.
- Créer une identité du territoire commune pour porter des messages attractifs sur l'identité de la Meuse (plan d'action diagnostic culturel).
- Coordonner les association/réseau de lien social pour dynamiser l'existant.
- Valoriser les savoirs faire et les métiers locaux.
- Prendre appui sur le collectif jeune pour définir des actions.

Objectif opérationnel n°3.2.2 : Conduire une stratégie d'aménagement du territoire.

- Favoriser les échanges de pratiques dans l'élaboration des PLUi.
- Travailler sur la vacance des logements à l'échelle du PETR pour développer les services/dispositifs en lien avec les EPCI ou reprendre coordonner les politiques d'habitat et les articuler avec les politiques d'accueil pour favoriser les parcours résidentiels et prendre en compte les enjeux liées aux vieillissements de la population et à la nécessaire adaptation des habitations.

Objectif opérationnel n°3.1.3 : Conduire une politique de mobilité durable favorable à l'accès aux services, commerces et bassins d'emploi.

- Accompagner les EPCI pour développer des solutions de mobilité du quotidien (Transport solidaire, TAD, Cyclable, auto-stop, covoiturage...) communes ou non à l'échelle du PETR voir au-delà.
- Réflexion sur la répartition des bornes électriques à l'échelle du PETR en lien avec le SDIRVE.

Pilier 4 : Développer la gouvernance et les coopérations à l'échelle du PETR

→ Objectif stratégique n°1 : Assurer un pilotage efficace et concerté du projet de territoire.

Objectif opérationnel n°4.1.1 : Mettre en place des instances d'animation, de gestion mutualisée, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

- Conserver le rythme d'une Conférence des Maires par an pour le PETR.
- Le PETR doit être intégré au sein des Conférences des Maires des CODECOM : les élus du PETR présents lors de ces temps de rencontre se feront les ambassadeurs / porte-paroles / relais du PETR pour faire l'état des lieux des actions et projets portés par le Pays.
- Au besoin, les agents du PETR pourront également intervenir dans le cadre des Conférences des Maires des CODECOM pour présenter des projets ou apporter une expertise.
- Valoriser le programme LEADER qui sera une opportunité pour le PETR pour gagner en visibilité et accompagner le développement du territoire.
- Constat d'une problématique de remontée d'information PETR ↔ EPCI : des échanges réguliers sur l'avancement des projets du PETR et des EPCI devraient être mis en place plus régulièrement entre les techniciens du PETR et des EPCI (directeurs et/ou chargés de développement).
- Proposer systématiquement la visioconférence comme une option pour les réunions du PETR afin de limiter les déplacements tout en améliorant le suivi des actions.

Objectif opérationnel n°4.2.1 : Mettre en relation les différentes parties prenantes du territoire pour créer des synergies locales.

- Les projets du CODEV devront être rédigés, soumis aux élus du PETR avant la tenue d'un Conseil Syndical afin que ce dernier puisse statuer et passer au vote. Les projets présentés au Conseil Syndical devront avoir un lien évident avec les compétences et missions du PETR.
- Le CODEV peut être missionné par le CS en lien avec les compétences et attributions du PETR.

→ **Objectif stratégique n°2 : Favoriser la coopération et les synergies entre intercommunalités, société civile et territoires voisins.**

Objectif opérationnel n°4.2.2 : Développer les relations interterritoriales et les coopérations extérieures dans les projets.

- Suivre et maintenir les échanges entre le PETR Cœur de Lorraine et ses voisins meusiens.
- Maintenir les 2 postes à temps plein partagés entre le PETR Cœur de Lorraine et les PETR meusiens voisins : un poste de chargé de mission sur le projet Rou'En Meuse (partagé entre les 3 PETR) et un poste de conseiller du Point Info Energie (partagé entre le Pays Barrois et le PETR Cœur de Lorraine).
- Les agents du PETR ont un lien très régulier avec des PETR partout en France notamment via son adhésion au réseau de l'ANPP et à d'autres réseaux de coordination. Renouveler adhésion à l'ANPP.
- Rédaction et diffusion d'une Convention Territoriale qui lie les EPCI au PETR pour définir les compétences du PETR vis-à-vis des CODECOM sous forme de contrat.